

### **Article 1 – Présentation du concours**

Dans le cadre de la journée mondiale du coloriage, la Communauté de Communes de Lacq-Orthez organise un concours de dessin gratuit et ouvert à tous les enfants du territoire, de 3 ans à 15 ans, pour la période du 21 avril 2021 au 3 mai 2021.

### **Article 2 – Le thème**

Le thème du concours est le suivant : Dessine-moi le territoire !

### **Article 3 – Conditions de participation au concours**

La participation est libre et gratuite, ouverte à tous les enfants du territoire de 3 ans à 15 ans.

La participation au concours s'effectue par envoi des dessins sous forme numérique par mail à [communication@cc-lacqorthez.fr](mailto:communication@cc-lacqorthez.fr), accompagné des références de l'auteur et d'au moins un de ses tuteurs légaux, suivant les conditions indiquées aux articles 4 et 5. En participant, le tuteur légal de l'auteur déclare que l'enfant dont il est le tuteur légal avoir pris connaissance et accepté les conditions de participation publiées dans le règlement du concours et déclare être l'auteur du dessin.

### **Article 4 – Mentions obligatoires de participation**

Pour être validé, chaque fichier envoyé devra impérativement être accompagné des mentions suivantes :

- Nom, prénom de l'auteur et la date de naissance
- Coordonnées postales de l'auteur
- N° de téléphone et adresse e-mail des tuteurs légaux de l'auteur

La mention « *j'autorise la Communauté de Communes de Lacq-Orthez à diffuser le dessin de l'enfant dont je suis le tuteur légal sur les différents canaux de communication, j'ai pris connaissance du règlement du concours et accepte les conditions de participation* » devra apparaître lors de l'envoi du dessin afin de valider l'inscription.

### **Article 5 – Conditions techniques**

L'envoi du fichier numérique s'effectue uniquement par e-mail à l'adresse : [communication@cc-lacqorthez.fr](mailto:communication@cc-lacqorthez.fr).

Les fichiers acceptés sont les JPG, PNG et PDF ne dépassant pas 5MO.

### **Article 6 – Date limite de participation**

La date limite des envois est fixée au 3 mai 2021 à 18h00. La date et l'heure de réception du courriel faisant foi, toute participation sera confirmée par e-mail. Il se réunira le mardi 4 mai pour délibérer et choisir 3 gagnants.

### **Article 7 – Prix du concours de dessin**

Les trois premiers gagnants du concours se verront récompensés.

1<sup>er</sup> : diffusion du dessin sur les supports de communication de la Communauté de Communes Lacq-Orthez et un kit de coloriage.

2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> : diffusion du dessin sur les supports de communication de la Communauté de Communes de Lacq-Orthez.

Aucun lot ne pourra être échangé.

## **Article 8 – Jury et critères de sélection**

Le jury est composé de 5 agents du service communication de la Communauté de Communes de Lacq-Orthez. Les enfants des membres du jury ne peuvent pas participer au concours de dessin.

Les critères de sélection :

- Cohérence du dessin avec le thème
- Qualité esthétique
- Originalité
- Intérêt environnemental

Le jury est souverain dans ses choix. La participation au concours photo implique l'acceptation de l'ensemble des conditions du règlement du concours et des résultats. Aucune contestation ne pourra être prise en compte.

## **Article 9 – Publication des résultats**

Les résultats seront communiqués sur la page Facebook de la Communauté de Communes de Lacq-Orthez ([www.facebook.com/CCLacqorthez](http://www.facebook.com/CCLacqorthez)), le jeudi 6 mai. Seuls les prénoms de l'enfant seront communiqués, afin de préserver la vie privée de ces derniers. Les parents du premier gagnant seront contactés afin de convenir d'un rendez-vous pour la remise du prix, sous réserve des décisions sanitaires en vigueur.

La proclamation des résultats implique l'autorisation, par les auteurs des dessins, de la publication de leurs œuvres sur les supports de communication de la Communauté de Communes de Lacq-Orthez.

## **Article 10 – Recours**

La participation au concours implique l'acceptation de l'ensemble du règlement. Le mail de réception constitue de fait l'acceptation du règlement. En cas de litige ou de doute sur la qualité et l'origine de la photographie, le jury se réserve le soumis au droit français.

## **Article 11 – Loi informatique et libertés**

L'ensemble de ces données restera confidentiel et ne sera en aucun cas divulgué à un tiers pour le respect de votre vie privée conformément à la déclaration faite à la Commission Nationale Informatique et Liberté (CNIL).

La CCLO, en qualité de responsable du traitement, traite vos données à caractère personnel dans le respect de la réglementation en vigueur. Vos données sont collectées et traitées dans le cadre du concours de dessin et conservées jusqu'à votre demande de suppression. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2018 et du Règlement général sur la protection des données, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression de vos données personnelles.

Pour connaître et exercer ces droits, merci de nous adresser votre demande par mail à [contact@cc-lacqorthez.fr](mailto:contact@cc-lacqorthez.fr) ou directement auprès du délégué à la protection des données à [dpdlafibre64.fr](mailto:dpdlafibre64.fr)

Pour plus d'informations sur notre politique de confidentialité : [www.cc-lacqorthez.fr/donnees-personnelles.html](http://www.cc-lacqorthez.fr/donnees-personnelles.html)

